

Varenne-Saint-Germain – 15 octobre 2013

Ordre du Jour

- Rappel sur les enjeux Natura 2000 du Val de Loire et sur la mission d'animation
- Présentation du projet de Charte et des évolutions souhaitées par les partenaires membres du comité de suivi pour approbation définitive
- Approbation de la liste des membres du comité de suivi
- Bilan de l'animation 2013 et perspectives 2014
- Evaluation d'incidences : principes et mises en application

Enjeux Natura 2000

- Préservation et amélioration de la dynamique fluviale
- Conservation des habitats et des espèces
- Soutien des exploitations agricoles de polyculture élevage
- Maîtrise de l'évolution des divers usages des bords de Loire
- Mise en cohérence de l'action publique
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Connaissance des milieux naturels

Rôles de la structure animatrice

➤ Information et sensibilisation aux enjeux Natura 2000 et aux préconisations du Document d'Objectifs

➤ Mise en œuvre des mesures inscrites dans le Document d'Objectifs

➤ Appui, soutien et mise en œuvre de projets favorables à la préservation ou la promotion du patrimoine naturel

➤ Réponse aux sollicitations des services de l'Etat, élus, usagers, porteurs de projets

➤ Suivis scientifiques

Présentation du projet de charte

→ Propositions d'engagements et de recommandations pour :

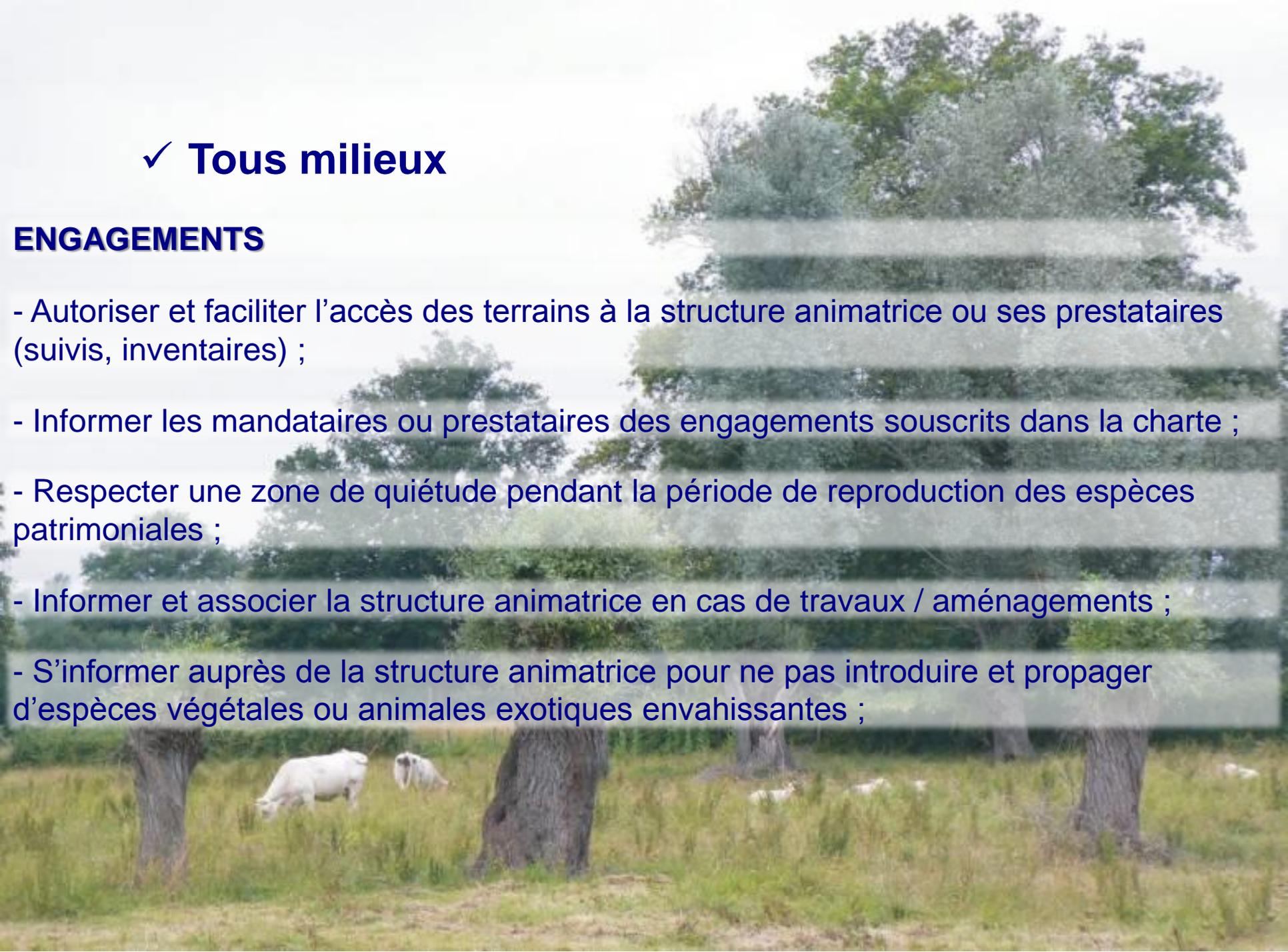
- ✓ Tous milieux
- ✓ Les milieux ouverts (prairies, pelouses, cultures)
- ✓ Les milieux forestiers
- ✓ Les cours d'eau, les milieux annexes et les plans d'eau
- ✓ Les activités de loisirs : canoë-kayak, randonnée, chasse, pêche

L'adhésion à la charte ne dispense pas du respect de la réglementation en vigueur sur le site

✓ Tous milieux

ENGAGEMENTS

- Autoriser et faciliter l'accès des terrains à la structure animatrice ou ses prestataires (suivis, inventaires) ;
- Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans la charte ;
- Respecter une zone de quiétude pendant la période de reproduction des espèces patrimoniales ;
- Informer et associer la structure animatrice en cas de travaux / aménagements ;
- S'informer auprès de la structure animatrice pour ne pas introduire et propager d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes ;



✓ Tous milieux

RECOMMANDATIONS

- Prendre connaissance des objectifs de gestion du DOCOB ;
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels ;
- Eviter les interventions sur la végétation entre le 1^{er} mars et le 15 août.
- Respecter le site en ne déposant pas de déchets (ordures, déchets verts, gravats, etc.), en ne remblayant pas le terrain naturel et en limitant au maximum la circulation des véhicules motorisés.



✓ Milieux ouverts

ENGAGEMENTS

- Absence de retournement, de mise en culture, de sursemis (excepté sur prairies), de plantation (hormis haies et arbres isolés, et travaux validés par le COPIL) ;
- Conserver les haies, vieux arbres et hauts-jets ;
- Conserver une rotation des cultures (3 couverts différents/ 5 ans) ;
- Hors SAU (Surface Agricole Utile), ne pas utiliser de produits phytosanitaires, fertilisants chimiques ou épandage.

✓ Milieux ouverts

RECOMMANDATIONS

- Maintenir les milieux ouverts par une pression adaptée de pâturage et/ou de fauche ;
- Privilégier une fauche tardive et si possible mettre en œuvre des pratiques d'effarouchement pour les animaux et conserver des bandes refuges ;
- Assurer le renouvellement des arbres isolés, des haies et de leurs arbres de haut-jet ;
- Traiter de préférence le bétail de manière curative et privilégier les traitements alternatifs
- Limiter les impacts des traitements antiparasitaires préventifs en adaptant :
 - Les périodes : éviter les traitements juste avant la mise à l'herbe
 - Les modes d'administration : préférer par voie orale (liquide ou pâte) ou injectable
 - Les molécules : éviter les traitements antiparasitaire de la famille des ivermectines



✓ Milieux forestiers

ENGAGEMENTS

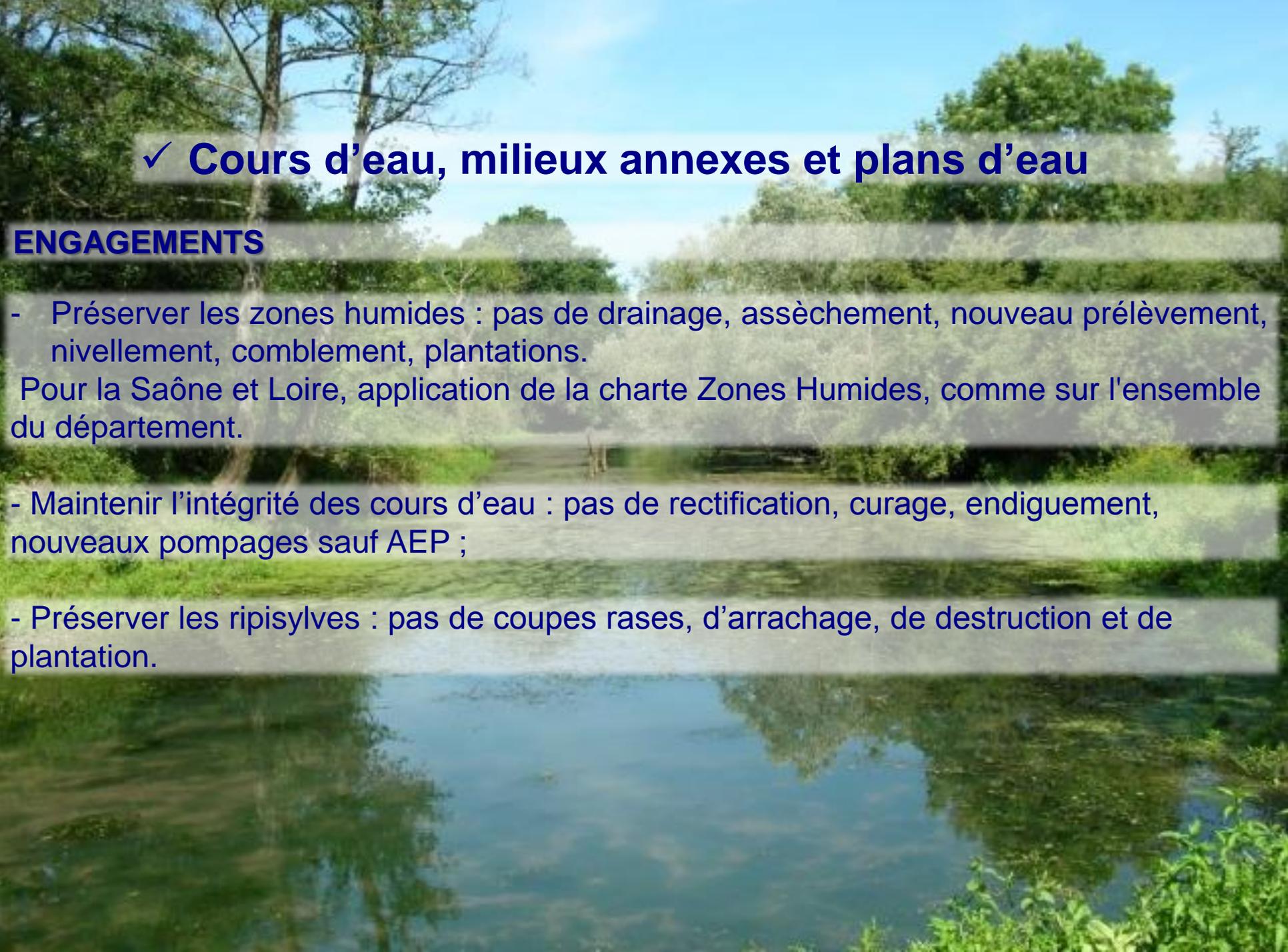
- Préserver les forêts alluviales : pas de plantations, de coupes rases et de destruction ;
- Maintenir les arbres morts sur pied et/ou à terre et arbres à cavité ;
- Informer la structure animatrice en cas de coupe, plantation et enrichissement, et choisir des essences naturellement présentes sur le site ;
- Préserver les lisières humides herbacées et la strate herbacée des forêts alluviales : pas de plantations et de destruction ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sauf urgence phytosanitaire.
- Pour les seules parcelles engagées, mettre en conformité les documents de gestion avec les engagements de la charte dans un délai de 3 ans.



✓ Milieux forestiers

RECOMMANDATIONS

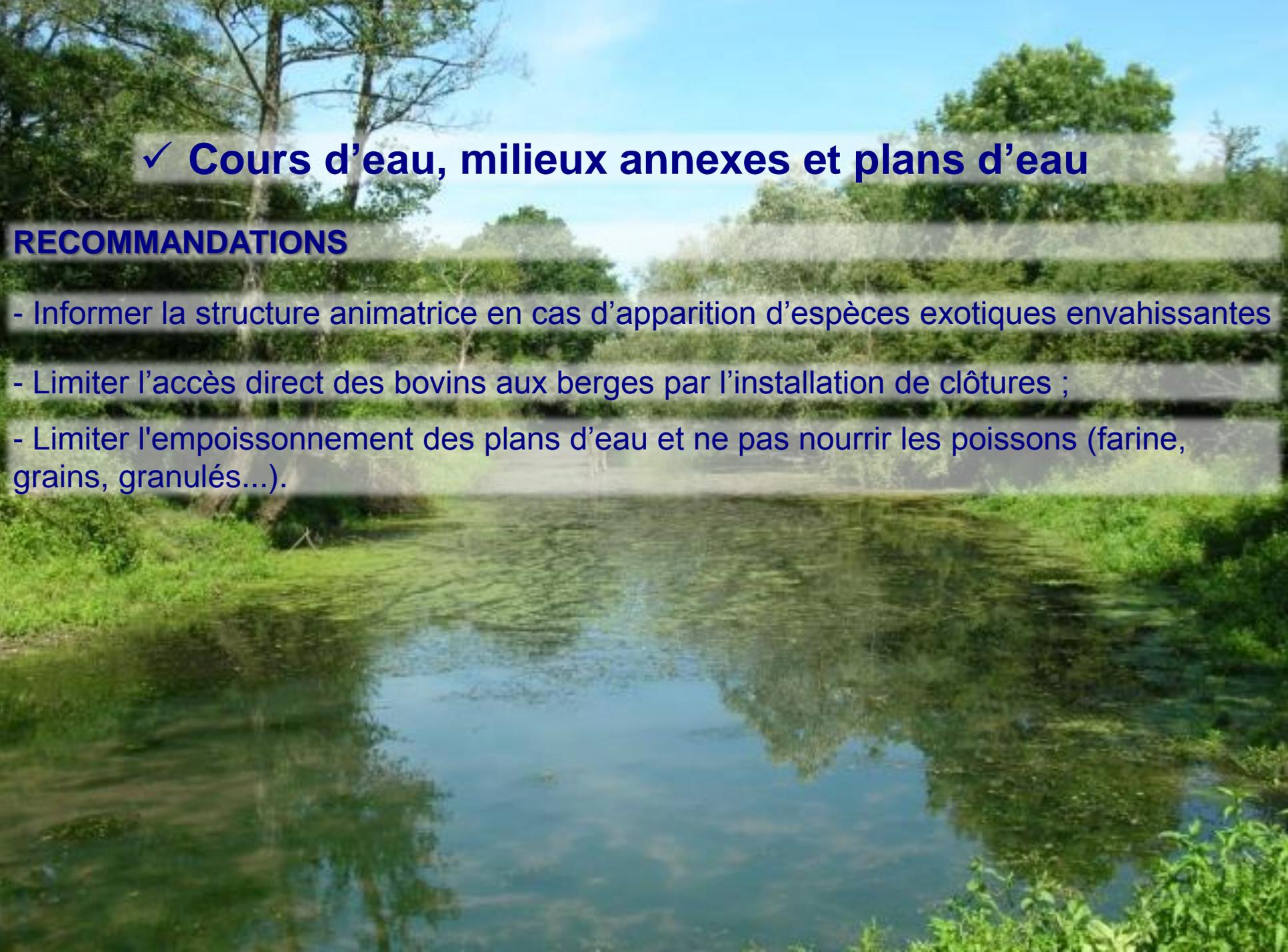
- Privilégier la régénération naturelle ;
- Favoriser le mélange d'essences différentes ;
- Favoriser la diversité des étages de végétation ;
- Favoriser une diversité des classes d'âge des peuplements ;
- Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés ;
- Privilégier l'utilisation d'engins de faible portance voire le débardage par traction animale.
- Préserver les lierres.



✓ Cours d'eau, milieux annexes et plans d'eau

ENGAGEMENTS

- Préserver les zones humides : pas de drainage, assèchement, nouveau prélèvement, nivellement, comblement, plantations.
Pour la Saône et Loire, application de la charte Zones Humides, comme sur l'ensemble du département.
- Maintenir l'intégrité des cours d'eau : pas de rectification, curage, endiguement, nouveaux pompages sauf AEP ;
- Préserver les ripisylves : pas de coupes rases, d'arrachage, de destruction et de plantation.



✓ Cours d'eau, milieux annexes et plans d'eau

RECOMMANDATIONS

- Informer la structure animatrice en cas d'apparition d'espèces exotiques envahissantes
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges par l'installation de clôtures ;
- Limiter l'empoisonnement des plans d'eau et ne pas nourrir les poissons (farine, grains, granulés...).

✓ Activités de loisirs : canoë-kayak & randonnée

ENGAGEMENTS

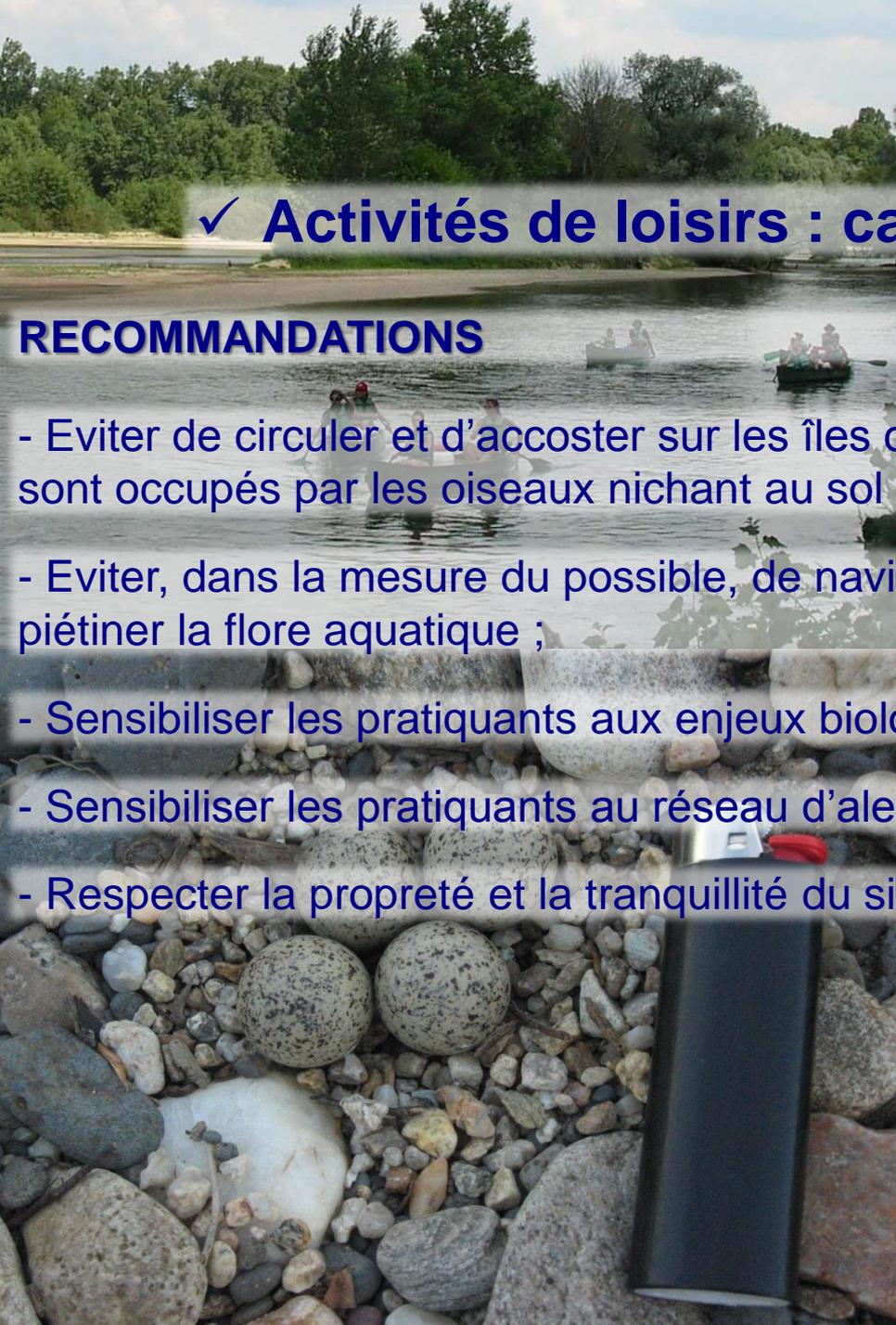
- Informer les adhérents et les participants à une manifestation sportive ou de loisirs, des dispositions prévues dans la Charte ;
- Pratiquer le canoë-kayak à un niveau d'eau suffisant pour éviter le raclement des fonds



✓ Activités de loisirs : canoë-kayak & randonnée

RECOMMANDATIONS

- Eviter de circuler et d'accoster sur les îles ou grèves de Loire d'avril à août lorsqu'ils sont occupés par les oiseaux nichant au sol ;
- Eviter, dans la mesure du possible, de naviguer dans les herbiers aquatiques et de piétiner la flore aquatique ;
- Sensibiliser les pratiquants aux enjeux biologiques et à la sensibilité du site.
- Sensibiliser les pratiquants au réseau d'alerte pour la nature de la FFCK;
- Respecter la propreté et la tranquillité du site.





✓ Activités de loisirs : chasse et pêche

ENGAGEMENTS

- Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques mis en place ;
- Informer la structure animatrice des aménagements halieutiques et des opérations d'entretien réalisées ;





✓ Activités de loisirs : chasse et pêche

RECOMMANDATIONS

- Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt européen ;
- Conserver une partie des embâcles.
- Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.





Approbation de la liste des membres du comité de suivi



Bilan de l'animation 2013

Aperçu des actions réalisées

**Etude sur l'évolution des structures agricoles
suite à l'étude bocage réalisée en 2012 par le CEN Allier**

Evaluation de la population de l'agrion orné

Suivi des sternes

Mise à jour site internet

**Réalisation d'une exposition
(mise à disposition des communes en 2014)**



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAÔNE-ET-LOIRE

Animation 2013

Zone Natura 2000 Val de Loire



Animation Natura 2000

Concours inter-cantonal Marcigny/Semur en Brionnais (22 septembre 2012)



- 1 000 visiteurs venus de toutes les régions
- Commune de Chambilly
- Communication / Enjeux milieu



- (eau, biodiversité) :
 - ✓ adaptation des pratiques des exploitants

- Visite terrain : intervention CEN Allier (prairies inondables, pelouses)

- Stand thématique (1 pôle enjeu eau, biodiversité)

Bilan animation Saône-et-Loire



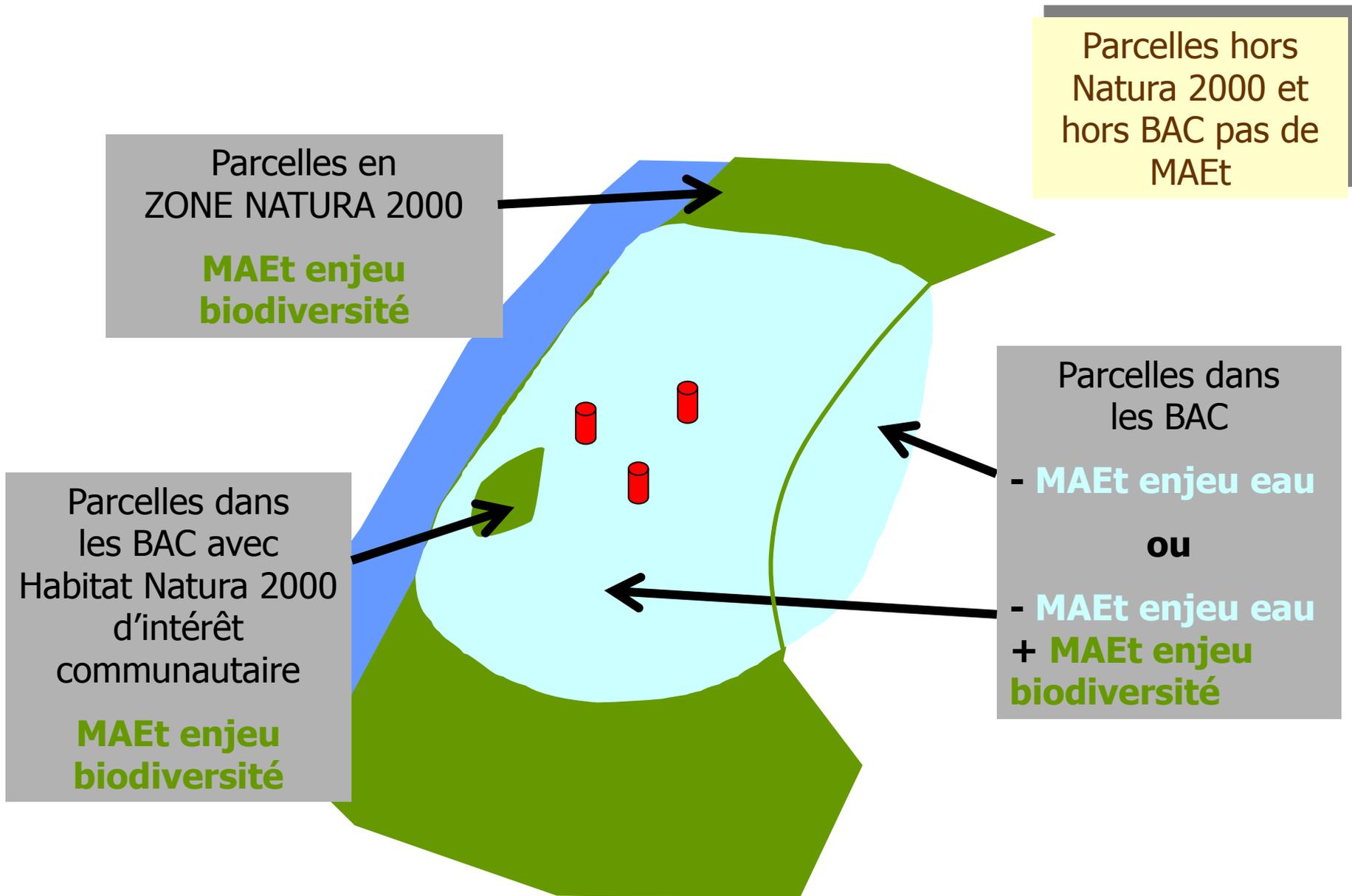
2008 ➔ 2012 : 124 exploitants

- 64 exploitations mesures NATURA
- 36 exploitations mesures BAC + NATURA
- 24 exploitations mesures BAC

■ Budget

- 2008 à 2012 ≈ 4 millions d'€ pour mesures Natura
- Nouveaux dossiers 2013 : 585 000 €/an soit
- 1,6 millions sur 5 ans

Localisation des MAET



MAEt 2013 / Correspondance

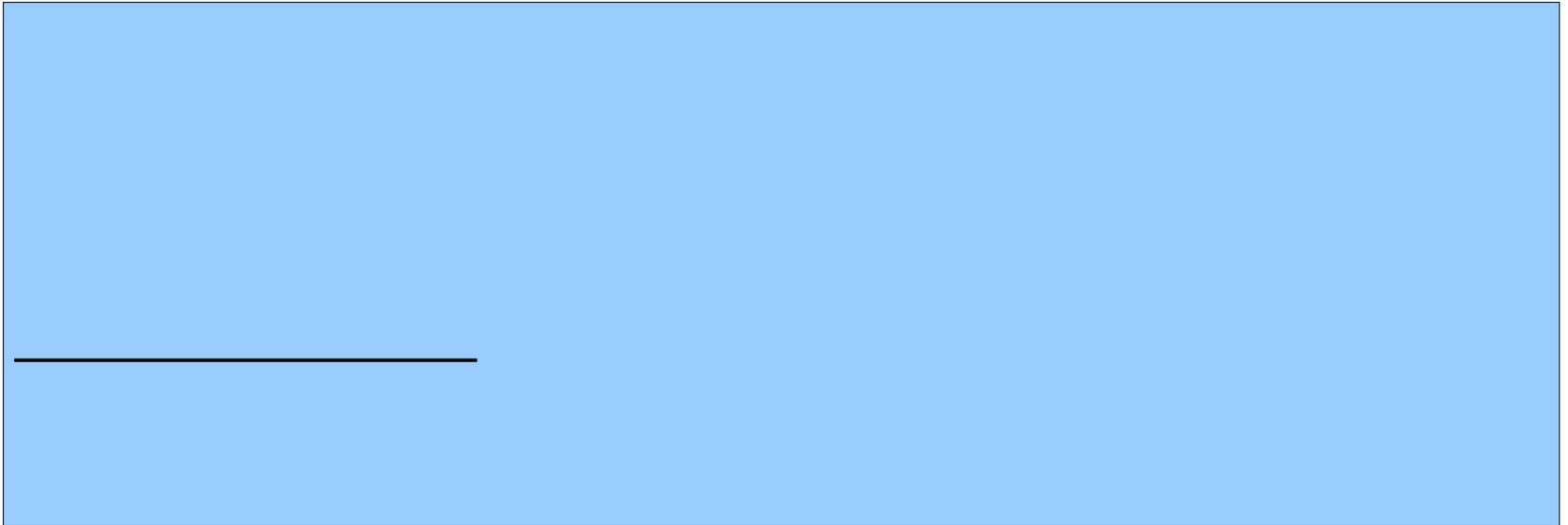
Proposition

Code mesure	Proposition à faire aux exploitants
BO-XXA-HE1 ou BO-VDLA-HE1	Pas de mesure Natura (Hors site)
BO-XXA-HE2 ou BO-VDLA-HE2	Pas de mesure Natura (Hors site)
BO-XXA-HE3 ou BO-VDLA-HE3	Pas de mesure Natura (Hors site)
BO-XXB-HE1 ou BO-VDLB-HE4	BO-NATA-PI3
BO-XXB-HE2 ou BO-VDLB-HE5	BO-NATA-PI4
BO-XXB-HE3 ou BO-VDLB-HE8	BO-NATA-PI3
BO-XXC-HE1 ou BO-VDLB-HE-6	BO-NATB-PI3 car BO-NATA-RM2 uniquement SIC en zone inondable
BO-XXC-HE2 ou BO-VDLB-HE7	BO-NATB-PI4 car BO-NATA-RM2 uniquement en SIC et Zone inondable
BO-XXC-HE3 ou BO-VDLB-HE9	BO-NATB-PI3
BO-XXXX-GC1	Pas de mesure Natura
BO-XXXX-GC2	BO-NATB-GC2
BO-XXXX-GC2	BO-NATB-GC2 à voir
BO-NATA-PI1	BO-NATA-PI3
BO-NATA-PI2	BO-NATA-PI3
BO-NATB-PI1	BO-NATB-PI3
BO-NATB-PI2	BO-NATB-PI3
BO-NATA-AR1	Non reconduit
BO-NATB-AR1	Non reconduit
BO-NATA-GC1	BO-NATA-GC2
BO-NATB-GC2	BO-NATB-GC2
BO-NATA-HA1	Mesures non reconduites. Les cahiers des charges ne sont plus en adéquation avec les objectifs écologiques.
BO-NATA-HA2	
BO-NATB-HA1	
BO-NATB-HA2	
BO-XXXX-HA1	
BO-XXXX-HA2	
BO-XXXX-PM1	BO-NATA-PM2
BO-NATA-PM1	BO-NATA-PM2
BO-XXXX-PP1	BO-NATA-PP4 ou BO-NATA-PP3
BO-NATA-PP1	BO-NATA-PP4 ou BO-NATA-PP3
BO-XXXX-PP2	BO-NATA-PP4
BO-NATA-PP2	BO-NATA-PP4

Animation MAEt 2013



■ Reconductions



Dont 60 nouveaux dossiers / reconductions

Evolution du Bocage

■ 2012 Conservatoire des Sites Allier :

Etude linéaire bocager / photo 1986 et 2002

↳ concerne les 3 départements

■ Objectifs

- Évaluation de l'évolution du réseau bocager du Site N2000
- Typologie
- Grille d'évaluation sur la qualité des haies

■ Conclusions

Bocage encore bien présent grâce aux pratiques agricoles basées sur l'élevage, mais entre 1986 et 2002 :

- Diminution de 20% de linéaire de haies
- Augmentation de la maille bocagère de 16 ha à 25 ha



Travaux Chambre d'Agriculture 2013 en cours

- Interprétation agricole de l'évaluation du Bocage à partir des aménagements fonciers, agrandissements du parcellaire, évolutions techniques et matérielles.
- Mobilisation et enquête des exploitants référents
- Enquête de tous les exploitants sur « zoom » disponible (ex : commune Vindecy)

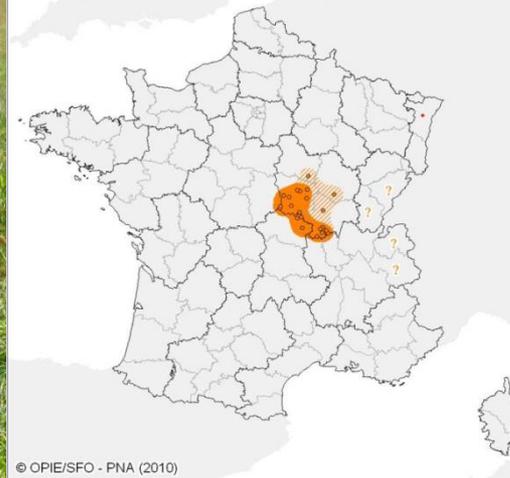


➡ **Résultats des travaux fin 2013**

Evaluation de la population de l'agrion orné (*COENAGRION ORNATUM*)

Niveau européen	Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore de 1992 (version modifiée de 2003 (DHFF)), en mauvais état de conservation Liste Rouge (quasi-menacée)
Niveau national	Liste Rouge (en danger critique d'extinction) Evaluation du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en mauvais état de conservation Stratégie de Création d'Aire Protégées (SCAP) Plan National d'Action Odonates (PNA)
Niveau régional	Espèce déterminante ZNIEFF (Bourgogne et Auvergne) Plan Régionale d'Actions Odonates (PRA) Bourgogne et Auvergne Liste Rouge Auvergne et Bourgogne (en danger) Espèce TVB Auvergne Plan Biodiversité Auvergne

Coenagrion ornatum (Selys & Hagen, 1850)



Objectifs:

- Etudier la présence de l'agrion orné sur le périmètre Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Iguerande et Decize » pour améliorer les connaissances sur la répartition et l'écologie de l'espèce.
- Identifier les ruisseaux potentiellement favorables à l'accueil de l'agrion orné.

111 stations jugées favorables sur le terrain pour l'accueil de l'Agrion orné

(sur 345 stations potentielles repérées par photo-interprétation)

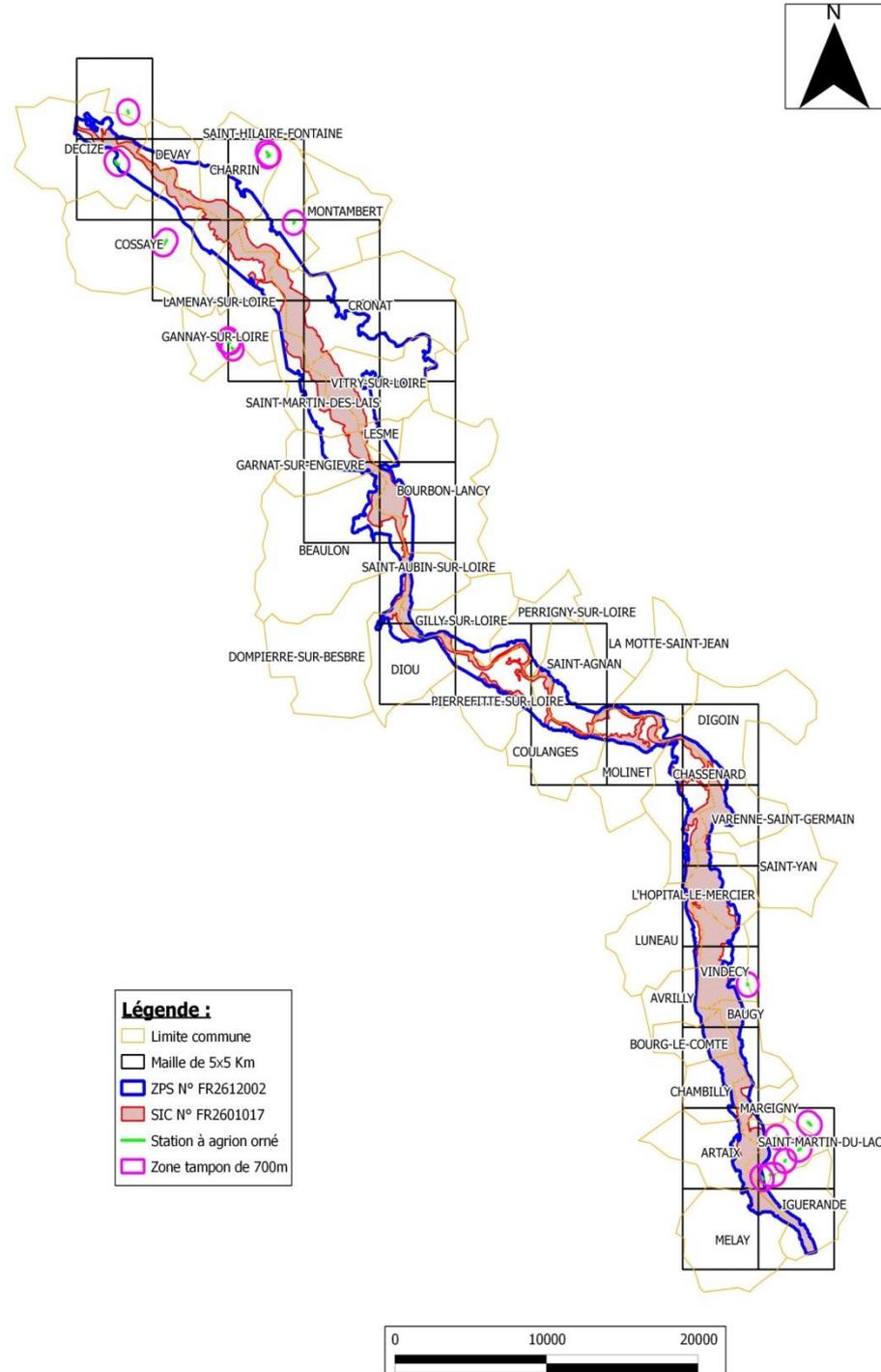
16 stations à Agrion orné

2 stations (Decize et St Martin-du-Lac) se situent à l'intérieur du périmètre Natura 2000

2 foyers de populations distincts

- **Nord:** Les populations du nord apparaissent aujourd'hui isolées et fragmentaires et sont les plus menacées
- **Sud:** stations semblent connectées entre elles. Ces populations semblent appartenir aux foyers de populations bourguignonnes

Ces deux foyers pourraient être issus de populations bourguignonnes



Aperçu des actions réalisées

Suivi de la dynamique des populations de Sternes
Etude déléguée à l'EPOB



Suivi de la dynamique des populations de Sternes

Bilan de la nidification des sternes en 2013

Sterne pierregarin

45-53 couples observés sur 6 colonies

Aucune preuve de reproduction réussie

Sterne naine

17-26 couples sur 6 colonies

Reproduction : 1 seul poussin observé

Les Goélands leucophées,
observés sur la majorité des sites,
pourraient être la cause de ces échecs.

Perspectives 2014

Accompagnement (élaboration cahier des charges) du
projet d'arrachage Jussie de l'AAPPMA d'Iguerande

Etude évolution des structures agricoles

Diagnostics Charte

Suivi des sternes et évaluation de la prédation

Diffusion de l'exposition

Restitution du bilan MAEt

Mise en place de groupes de travail nouvelles MAEt

Evaluation d'incidences

Principes et mises en application

A wide river flows through a landscape. In the foreground, there are tall, dry grasses. The riverbank on the left is a steep, eroded bank with some green vegetation. The opposite bank is a flat, grassy area. In the background, there is a dense forest of green trees under a clear blue sky.

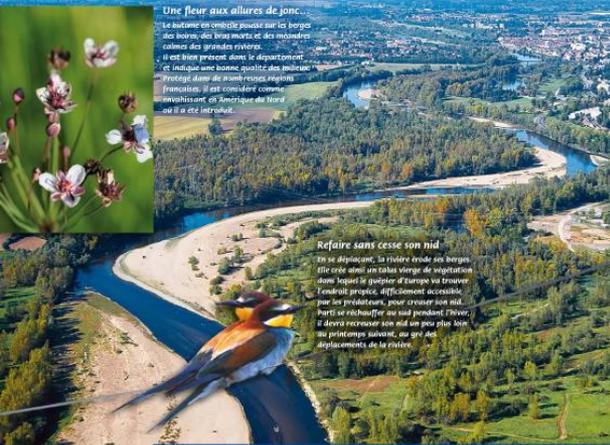


Merci de votre attention.

<http://val-loire-iguerande-decize.n2000.fr/>

Des rivières et des fleuves mobiles

L'Allier et la Loire sont parmi les derniers fleuves européens à avoir conservé une mobilité naturelle, remodelant sans cesse leurs méandres. Ces déplacements sont surtout spectaculaires dans le département de l'Allier. Ils leur permettent de créer et d'entretenir des milieux naturels diversifiés abritant une faune d'importance majeure. Cette mobilité est garante de la préservation du patrimoine naturel mais également de la ressource en eau potable du département. Leurs affluents, la Sioule, la Besbre, mais aussi le Cher ne sont pas en reste, alternant zones de gorges et de plaines.



Une fleur aux allures de jonc...
Le botaniste en compte plusieurs sur les bords des haies, des bras morts et des méandres calmes des grandes rivières. Il est bien présent dans le département et, malgré une bonne qualité des habitats protégés dans de nombreuses régions françaises, il est considéré comme envahisseur en Amérique du Nord où il a été introduit.

Refaire sans cesse son nid
En se déplaçant, la rivière crée ses berges. Elle crée ainsi un tapis végétal de végétation dans lequel le guillemot d'Europe va trouver l'emplacement idéal pour construire son nid. Partir se réchauffer au soleil pendant l'hiver, il devra reconstruire son nid au printemps suivant, au gré des déplacements de la rivière.

Préserver l'espace de mobilité...

Le Conservatoire participe à la préservation de l'espace de mobilité des rivières Allier, Loire, Sioule... grâce à la sensibilisation et l'information des riverains sur les enjeux de cette mobilité. Propriétaire de sites majeurs sur les bords d'Allier, il expérimente en partenariat avec les agriculteurs locaux des modes de gestion adaptés au maintien de la biodiversité.



Les prairies humides, viviers de biodiversité

Les zones humides abritent environ le quart de la biodiversité française. Dans l'Allier, elles se rencontrent essentiellement sous forme de petites prairies humides au sein du bocage. Largement détruites au cours du siècle dernier, ces zones très riches constituent des milieux de vie et de chasse pour de nombreuses espèces animales et végétales.



À l'origine de la fleur de lys...
L'un des motifs les plus célèbres communs des zones humides. Chaque printemps, elle colore de jaune le paysage bocallier. Elle a longtemps été utilisée, notamment pour le tannage des cuirs. Contrairement à la croyance populaire, elle est tira qui est d'origine du symbole des rois de France.

La demoiselle caennaise...
L'espèce de mesure est une petite demoiselle dite aussi demoiselle typique des petits ruisseaux. Elle est aujourd'hui relativement rare à cause de la destruction de son habitat naturel et des pollutions. Elle se reproduit notamment grâce au dénivelé lié aux enfoncements de caennais, qui n'est pas sans rappeler le symbole de Mortuus.

Recenser pour mieux préserver

Le Conservatoire participe à l'enrichissement des connaissances sur les zones humides à travers la réalisation d'inventaires destinés à déterminer les sites majeurs abritant des espèces rares. Sur ces sites, il définit ensuite, avec l'accord des propriétaires et usagers, les actions de gestion qui seront mises en œuvre pour préserver ce patrimoine.



Le bocage, un milieu naturel façonné par l'Homme

Le bocage est un paysage façonné par l'Homme avec une alternance de haies, de prairies, de bosquets et de mares. Il représente une grande partie du territoire de l'Allier. Les haies jouent un rôle régulateur, limitant le ruissellement des eaux de pluie, l'érosion des sols et l'effet du vent. Elles constituent également un abri, des ressources alimentaires et un axe de déplacement pour bon nombre d'espèces animales et végétales.



Un insecte majestueux
Le faucard vert-rouge est le plus grand coléoptère d'Europe. Il peuple les vieux arbres creux dans lesquels la larve se développe pendant trois à six ans avant de devenir adulte. Selon des croyances populaires, ses bruyants machonnements portés au ciel par les enfants, avaient la faculté de guérir des malades.

Arbres isolés

Le mariage bocager présente de nombreux autres avantages. Les haies et bosquets isolés offrent un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ils jouent également un rôle essentiel dans l'entretien des sols, la régulation du climat, la protection contre l'érosion, la réduction du ruissellement et la création de corridors écologiques.

Encourager le maintien des haies

Le Conservatoire œuvre pour la préservation du bocage dans le département. Il joue un rôle de sensibilisation à l'importance des milieux naturels et apporte des conseils pour leur prise en compte, notamment des haies, auprès du monde agricole.

